

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 3 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Mardi 24 Novembre 1795.

Embarras du ministere d'Angleterre dans les circonstances actuelles. — Bill qui établit la peine de déportation contre tout auteur d'écrits tendant à avilir la monarchie, etc. — Plan arrêté par les repréſentans provisoires de la Hollande pour former une armée de gardes nationaux. — Lettre particulière d'Utrecht, qui dément ce qu'ont dit les papiers allemands sur les prétendus revers éprouvés par les Français.

A V I S.

Depuis le premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement est fixé à 150 liv. pour trois mois. Les souscripteurs qui n'envoieront ou ne compléteront point ce nouveau prix ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 11 novembre.

Les mouvemens qui ont eu lieu dans cette capitale & dans les provinces, l'attentat sur le roi, les adresses qui se multiplient, & qui à l'envi les unes des autres demandent la paix, la réforme parlementaire, & des changemens majeurs dans la constitution, en voilà certainement plus qu'il n'en faut pour agiter vivement le ministere & pour le porter à prendre les mesures les plus fortes contre le mécontentement général, déjà atisé par d'autres mesures antérieures, qui ont été regardées assez généralement comme attentatoires à la liberté publique.

En conséquence, le ministere pense avoir suivi les formes légales, un projet de bill qui établit la peine de la déportation contre tout auteur de tout écrit qui tend à avilir ou à détruire la monarchie constitutionnelle.

Il est aisé de penser combien un tel bill va éprouver de contradictions, menaçant comme il l'est pour la liberté publique. Aussi plusieurs lords l'ont déjà traité de bien inconstitutionnel, et peut-être les ministres ne sont pas trop fâchés de cette tournure, attendu qu'ils espèrent que le parlement, où ils pensent avoir une majorité bien décidée, sera chargé de juger de la légalité et de la convenance de ce bill dans les circonstances actuelles et critiques où ils se trouvent.

Le ministere ne peut se dissimuler que les événemens de la guerre actuelle, et les calamités intérieures qui

fatiguent la nation, ont appelé actuellement le peuple à remonter à la première cause de sa misère et de sa détresse. Cent écrits plus véhémens les uns que les autres ont trouvé cette cause première dans le despotisme ministériel et dans l'espece d'abandon du parlement à ce despotisme. De cette découverte cruelle à un projet de grande réforme constitutionnelle, le pas a été rapide, et la fermentation générale s'est communiquée aussi vite d'un bout des trois royaumes à l'autre. Nous voilà, dit une lettre de Londres, dans le moment de la crise. Le mauvais succès des dernières opérations projetées contre les côtes de France exaspère encore davantage les esprits. On ne sait, ajoute-t-elle, où aboutira la lutte animée qui vient de s'établir entre le gouvernement qui veut être despote, et le peuple qui veut être libre.

De Plymouth, le 8 novembre.

Le Jason, frégate de 38 canons, capitaine Sterleng, destiné à renforcer l'escadre de mylord Harvey, chargée de provisions, &c. a mis à la voile jeudi dernier, 5 novembre, pour la baie de Quiberon.

Ce matin, le vent devint environ nord-est, quand le Russel, de 74, capitaine T. Larcom, escortant une flotte de seize voiles, mit à la voile pour la baie de Quiberon : c'est un convoi destiné à porter des provisions & les munitions de toute espece à la flotte que nous y avons & aux troupes de l'isle d'Yeu.

Du 9. — Cet après-dîné, le Canada, de 74; le Dictator, de 64; l'Abergavenny et l'Indostan, de 74, ayant sous leur convoi 14 navires de transport, ont mis à la voile, et sont partis de Cawsand-Bay. Cette flotte est actuellement en panne, à la vue de ce port (Plymouth), où elle attend une autre flotte qui a été obligée, par les vents contraires, de relâcher à Torbey, et qui doit en partir aujourd'hui; lorsque ces deux flottes seront réunies, elles feront voile ensemble pour Cork, où elles prendront à bord les troupes et les provisions destinées pour les Indes occidentales.

De Portsmouth, le 9 novembre.

Le vent ayant changé au nord, on assure que la flotte de vaisseaux de guerre & de transport, destinée pour les Indes occidentales, mettra demain à la voile au point du jour.

De Douvres, le 9 novembre.

Un vaisseau qui arrive de Calais, & sur lequel se trouvent des passagers, & entr'autres quelques soldats anglais qui étoient prisonniers de guerre, nous apporte la nouvelle que durant l'ouragan du 6 courant, cinq bâtimens anglais chargés de charbon ont été jetés sur le rivage près de Calais, & quatre près de Boulogne.

H O L L A N D E

D'Utrecht, le 3 novembre.

Le citoyen Strick van Linschooten a communiqué hier, au conseil de la commune, la piece dont voici l'extrait :

C I T O Y E N S ,

Les fils du traître Guillaume, aussi perfides que leur pere & le reste de leurs ancêtres, menacent notre patrie d'une agression violente, soutenue par l'Angleterre, (Dieu sait quel rôle la Prusse joue aussi dans cette trame); ils ont déjà rassemblé une petite armée dans le pays d'Osnabruck. Ils protestent & ils demandent à la Prusse les 25 mille hommes promis par le traité fait au Loo en 1788. Les traîtres de l'intérieur secondent leurs horribles desseins.

Les représentans provisoires de la Hollande ont à tems découvert ces projets, & ils ont déjà pris & fait prendre des mesures, qui font espérer que les malveillans échoueront dans leurs vues. Au nombre de ces mesures, est la formation d'une armée composée de gardes nationales. L'assemblée centrale a résolu d'inviter par une adresse les citoyens bataves à un enrôlement volontaire, dont la commission extraordinaire de l'union ne tardera pas de présenter le plan.

Nous vous envoyons cette adresse pour la communiquer à vos concitoyens, afin de les porter à ouvrir des regi tres d'enrôlement. Nous vous engageons à vous tenir prêts à vous rendre à la Haye, à la premiere invitation qui vous en sera faite, par les papiers publics ou autrement.

A la Haye, le 30 octobre 1795, l'an premier de la liberté batave.

Signé, MULLER, président.
J. HENVELMAN, secrétaire.

Extrait d'une lettre particulière de la même ville, du 6 novembre.

Toutes les lettres reçues de la Haye semblent avoir pour but d'alarmer les vrais patriotes sur les dangers qui menacent la république batave; & en effet, les mouvemens & les voyages du fils aîné de l'ex-stathouder à Berlin & à Brunswick semblent coïncider avec le concert qui regne entre le cabinet de Berlin & la régence de Hanovre, pour relever les espérances perfides des ennemis de notre constitution actuelle. Ces ennemis font observer qu'il s'est formé une armée d'hanovriens & de déserteurs de Prusse

& de Hollande qui a l'air de n'attendre que la nomination d'un chef & de nouveaux succès des autrichiens sur le Rhin, pour venir replonger notre malheureuse patrie dans les horreurs de l'anarchie, & sans doute dans un esclavage qui seroit plus pesant que tous ceux auxquels la tyrannie stathoudérienne a donné naissance.

C'est d'après les appréhensions que tant de faits peuvent inspirer, qu'il a été proposé les mesures suivantes. On va armer toute la ligne de défense depuis Doesbourg jusqu'à Delfzyl. Le comité de confédération est chargé de présenter sous huitaine un plan général d'organisation de la bourgeoisie armée des provinces de l'Union, & de former en brigades les régimens allemands qui sont encore à notre service, & d'opérer ainsi l'organisation d'une armée batave qui combattra avec l'énergie du patriotisme tous les ennemis du dedans & du dehors.

On a reçu ici, avec beaucoup de satisfaction, des nouvelles des armées françaises sur le Rhin. Ces nouvelles démentent, de la maniere la plus positive, ce que les papiers allemands ont dit du désordre & des prétendus revers éprouvés par les Français. Leur situation est toujours avantageuse, & les efforts de Clairfayt pour les mettre en péril ont été entièrement déjoués par les savantes manœuvres des généraux français, ainsi que par l'insubordination des troupes de la république.

Quelques-uns des administrateurs chargés de pourvoir à la défense de notre pays se sont plaints de n'avoir ni des pouvoirs ni des moyens numériques suffisans pour acquiescer ce qu'on attendoit d'eux; il est question de pourvoir sans délai à ce qu'ils disent leur manquer à cet égard.

B E L G I Q U E

De Bruxelles, le 28 brumaire.

Les lettres de Coblenz marquent que l'on est entièrement revenu de la premiere terreur qu'avoit inspiré le succès des troupes autrichiennes, & que les fuyards & le désordre qui s'étoit mis dans quelques corps de troupes n'avoit pas peu contribué à augmenter. Aujourd'hui l'on sait d'une maniere positive que les généraux Marceau, Champiennet & Bernadotte ont pris une excellente position sur le Hundspruck; que les généraux autrichiens ont retiré une partie des troupes qu'ils avoient poussées en avant, & que le général Clairfayt paroît se contenter de faire prendre une excellente position à son armée devant Mayence. Il paroît aussi que l'ennemi a le projet de porter un gros corps de troupes sur la rive droite, & de forcer, s'il est possible, le corps d'armée du général Lefebvre à abandonner tous les postes qu'il conserve encore de ce côté-là. Du côté de Coblenz, le général Jourdan a donné des ordres pour augmenter tous les retranchemens & toutes les batteries qui servent à la défense de la rive gauche, les autrichiens faisant toujours des démonstrations comme s'ils avoient envie de passer le Rhin sous la protection des batteries de la forteresse d'Erenbreitstein, dont le canon tonne continuellement sur les environs de Coblenz.

Le représentant du peuple Joubert écrit, du quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse, qu'un corps de vingt mille hommes, tiré des garnisons de la Belgique & de l'intérieur de la France, vient de passer le Rhin, pour aller se réunir aux divisions des généraux Lefebvre & Hatry. L'on espère, au moyen de ces renforts & de

seux qu'on

On co
approvis
espece, &
toute sur
avoient
tous les

Depuis
ville que
de chass
samment
frontieres
au Rhin.

Quelq
vriens &
pour se
contre un

Le cor
moyens
raire, de
Il a déjà
ciennes
lions de
ôtages p
a été dé
effectuée.

Il sera m
fencieres

Toutes
veaux tri
ganisés &
marque
général
le retour

Lazare

Les ha
llement r
bien, à
avec les
disent-ils
cains. Ne
soldats q

Vous
après qu
habitans
conformé
conduit à
parerez
commune
publique.

Ce n'è
un pareil
teindre
dans la r

seux que l'on attend encore, obtenir de nouveaux succès.

On continue à rassembler dans Luxembourg de grands approvisionnemens en vivres & en munitions de toute espèce, afin de mettre ainsi cette forteresse à l'abri de toute surprise. Les fuyards qui s'y étoient retirés, & qui avoient porté la consternation & l'effroi dans le cœur de tous les habitans, ont reçu l'ordre d'en sortir.

Depuis dix on trois jours il est encore passé par cette ville quelques bataillons d'infanterie & plusieurs escadrons de chasseurs & de hussards. Nous attendons encore incessamment d'autres corps de troupes venant des anciennes frontières de France, & qui sont tous destinés à se rendre au Rhin.

Quelques transports de prisonniers autrichiens, hano-vriens & hessois, sont passés à plusieurs reprises par ici pour se rendre sur le Rhin, où ils doivent être échangés contre un pareil nombre de prisonniers français.

Le conseil de gouvernement s'occupe en ce moment des moyens de procurer des sommes considérables en numéraire, destinées à payer notre part des frais de la guerre. Il a déjà été décidé de faire rentrer le restant des anciennes contributions militaires; ce qui s'élève à 75 millions de livres. D'abord, il étoit question de prendre des otages pour sûreté du paiement de cette somme; mais il a été décidé que cette dernière mesure ne seroit point effectuée. L'on croit que, pour remplir l'objet ci-dessus, il sera mis une taxe quelconque sur toutes les propriétés foncières, laquelle sera payable dans un court délai.

Toutes les administrations de département, & les nouveaux tribunaux criminels & civils, sont entièrement organisés & ne tarderont pas à entrer en fonctions. On remarque que les choix d'administrateurs & de juges sont généralement bons, ce qui est d'une augure favorable pour le retour de l'ordre.

FRANCE.

ARMÉE DE L'OUEST.

Lazare Hoche, général en chef, à l'adjudant-général Watrin.

Au quartier-général de Nantes, le 15 brumaire, quatrième année républicaine.

Les habitans de la commune de Gorges ayant formellement refusé de vous rendre les armes, vous voudrez bien, à la réception du présent ordre, marcher dessus avec les forces nécessaires pour les réduire; ils préfèrent, disent-ils, la mort, à remettre leurs fusils aux républicains. Nous ne sommes pas des bourreaux, mais bien des soldats qui sauroient les combattre.

Vous ferez juger par le conseil de guerre, aussitôt après que vous vous serez emparé du bourg & de ses habitans, tous les signataires de l'acte de refus, & ce conformément à la loi; le reste des habitans mâles sera conduit à Nantes, sous escorte suffisante. Vous vous emparerez ensuite de tous les grains & bestiaux de cette commune; ils demeureront confisqués au profit de la république.

Ce n'est qu'à regret, mon cher Watrin, que je dicte un pareil ordre; mais la guerre doit finir, & pour atteindre ce but, je dois sévir contre ceux qui persistent dans la rébellion. S'il est encore besoin d'une parole pa-

ternelle, prononcez-là; mais marchez en même-tems, afin que les coupables ne puissent vous échapper.

Salut & fraternité.

Signé, L. HOCHÉ.

De Paris, le 2 frimaire.

Des avis particuliers annoncent une nouvelle émeute populaire à Londres, dont les effets peuvent devenir plus sérieux que ceux des émeutes qui se sont déjà manifestées; mais la diversité des détails qu'on raconte doit laisser encore de l'incertitude sur la nature & l'objet de ce dernier mouvement. Suivant des rapports particuliers, mais dont on ne peut garantir l'authenticité, environ cent mille hommes se sont rassemblés autour de Westminster & du palais de Saint-James; & ont tenu le roi & le parlement bloqués: ils criaient: à bas Pitt, la paix et du pain, une réforme parlementaire; on assure même qu'on a entendu les cris de plus de roi, à bas George et Pitt. Ces détails méritent confirmation; mais ce qui mérite plus de confiance, c'est l'extrait suivant d'une lettre écrite de Dun-kerque, le 16 de ce mois, par un homme qui arrivoit de Londres.

« Il y régnoit avant mon départ, dit-il, une grande fermentation dans le peuple, au sujet d'un bill porté devant le parlement pour empêcher ou du moins assujettir aux caprices du magistrat toute assemblée populaire.

« Le moment de la crise approche. Il y a eu des affiches signées par les ducs de Norfolk, Bedford & Northumberland, pour inviter le peuple à se rassembler, afin de protester contre les actes arbitraires du gouvernement. Le parti de l'opposition annonçoit le dessein inébranlable d'empêcher que le bill ne passât en loi. On attend des adresses des provinces, contre ce qu'on appelle hautement la violation des droits du peuple. — On ne sait pas où cela s'arrêtera; mais l'orage pourroit éclater avant qu'il fût long tems.

« Il y a eu ces jours derniers un rassemblement d'à-peu-près 200 mille hommes, où l'on a arrêté une adresse énergique aux trois branches de la législation sur la situation des affaires ».

On peut se rappeler que dans les époques convulsives de la révolution, & pendant que les dictateurs disoient que pour toute richesse il suffisoit au peuple français d'avoir du pain & du fer, toutes les branches de revenu public, mêmes celles qui étoient les moins parasites, furent impitoyablement coupées: on annonçoit au peuple que ces mutilations lui seroient extrêmement profitables; elles le furent en effet pendant quelques jours. Le prix du sel, du tabac, du vin, du bois, &c. qui étoit, à ce qu'on disoit prodigieusement accru par les droits des fermiers ou d'entrées, baissa en effet un peu, & le revenu de plus de sept millions par an que ces droits produisoient fut anéanti. Bientôt après ces denrées devinrent hors de prix, & aujourd'hui le tabac vaut 90 liv. la livre & le sel 18 liv. Le vin lui-même, affranchi de tout droit d'entrée, se vend 30 liv. la bouteille, parce que le vigneron a tourné à son profit l'exemption du droit d'entrée, & que cent entrepreneurs rivaux de la fourniture du sel & du tabac ont tourné de même à leur avantage l'exemption de tout impôt sur ces denrées.

Aujourd'hui que le calme de la réflexion a succédé à

l'orgie de la destruction, le gouvernement paroit persuadé que l'impôt sur les consommations, libre par sa nature, est convenable au régime d'un peuple libre, & que c'est à l'aide de cet impôt qu'il est possible de parvenir à quelque équilibre entre les recettes & les dépenses publiques & indispensables. En conséquence, on croit qu'il va être fait un travail relatif à l'établissement de l'impôt sur certaines consommations.

Quelques hommes versés dans l'économie politique des gouvernemens sont bien loin de penser que cette nature d'imposition soit préjudiciable à la liberté; ils prétendent au contraire qu'un gouvernement attentif peut en tirer un avantage physique & moral, en allégeant ou aggravant le poids de l'imposition, selon qu'il importe d'encourager telle consommation utile ou de retenir telle autre dont l'excès seroit funeste; & ils étayent ce système sur ce qui se pratique dans les droits perçus aux douanes des frontières, qu'on augmente ou diminue, selon que les marchandises importées sont utiles ou nuisibles à l'industrie ou aux productions de l'intérieur.

C O R P S L É G I S L A T I F .

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Séance du 2 frimaire.

Un membre dénonce au conseil les agitateurs de son département, à la tête desquels se trouvent des prêtres & le ci-devant seigneur de l'endroit. Lecointre représente que cet objet regarde le directoire exécutif, chargé de l'exécution des lois. — Le renvoi au directoire exécutif est ordonné.

Un autre membre dit qu'il a aussi des observations à faire, relativement à des nouvelles allarmantes qui lui sont parvenues de son département. Il croit les lois existantes insuffisantes, & proposera des dispositions législatives; mais comme il pense que c'est un objet à traiter en comité général, il demande la parole pour demain.

On lit deux messages du directoire exécutif, relatifs, l'un à la commission ordonnée par une loi de messidor dernier, pour le triage des papiers & titres des différens dépôts publics, & l'autre aux employés des ci-devant comités qui se trouvent sans place.

Le conseil, pour chacun de ces messages, nomme une commission de trois membres qui l'examinera, et en fera un rapport.

Le conseil des anciens instruit par un message celui des cinq cents, qu'il a approuvé la résolution relative au crédit en numéraire à ouvrir aux ministres, celle qui suspend la vente des domaines nationaux, & celle qui ferme l'emprunt d'un milliard.

Giraud demande que le conseil se forme en comité général. — Ce comité général ne finira-t-il pas, s'écrie Génissieux? cette manière de délibérer me fatigue. Ne cessons nous pas enfin ce mode de délibération?

De violens murmures s'élevèrent. Bien dit que les observations qu'on avoit à faire sur le comité général eussent dû être faites elles-mêmes au comité général; que la

moindre précipitation ou indiscretion peut être fatale; que le bien public a déterminé le conseil, & que le peuple approuvera ses motifs.

Génissieux. — Eh bien! je demande qu'on m'accorde la parole dès que le comité sera formé.

La première motion de Génissieux n'étant pas appuyée, le conseil se forme en comité général.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 2 frimaire.

Sur la réclamation de Fourcroy, les secrétaires sont invités à citer, avec soin, dans la rédaction des procès-verbaux, la date des lois antérieures qui y seroient rappelées, au lieu de se borner seulement à mettre la loi du parce qu'il seroit possible d'abuser de cette lacune.

On procède au renouvellement du bureau.

Le dépouillement du scrutin est ajourné, afin d'entendre la lecture de trois résolutions, apportées par un messager du conseil des cinq cents.

Toutes trois sont relatives aux mesures à prendre pour prévenir les dangers de la désertion, & aux peines à infliger aux déserteurs & à ceux qui exciteroient les soldats de la république à abandonner leurs drapeaux.

Goupilleau demande qu'il soit nommé une commission pour examiner les trois résolutions, afin de délibérer ensuite avec plus de maturité sur cet objet important.

Dumas observe que le conseil des cinq cents a divisé lui-même les différentes dispositions de la loi à faire contre la désertion; que les unes n'exigent pas une discussion & un examen aussi pressant que les autres. Il s'oppose à qu'il soit nommé une commission pour examiner la première résolution, et demande qu'on passe de suite à la lecture des deux autres.

Dupont, de Nemours, s'oppose à ce que l'urgence soit reconnue. Il observe qu'il existe des lois contre la désertion, que c'est au directoire exécutif à les faire exécuter, & qu'il faut mettre beaucoup d'attention pour rendre des lois aussi sévères.

Mailhe représente que les lois actuelles sont impuissantes; il en tire la conséquence qu'il est nécessaire d'en faire de nouvelles, mais avec sagesse & maturité.

L'urgence de la première résolution est reconnue.

On lit les deux autres, dont le conseil reconnoit également l'urgence; il en ordonne ensuite l'impression, l'ajournement à vingt-quatre heures après la distribution, & nomme pour les examiner une commission de trois membres, composée des citoyens Delmas, Lacuée & Lacombe-Saint-Michel.

Le directoire exécutif informe le conseil que l'échange de ratification du traité de paix conclu entre la république française & le landgrave de Hesse-Cassel a eu lieu à Bâle le 16 brumaire dernier.

Bourse du 2 frimaire.

Inscriptions	100-110.
Louis	3300-10-15-300-290
	80-70-60-50.